

SAEM CDP

Conseil d'administration du 04/12/2020

CDP – Confidentiel - Mise à jour Décembre 2020

Ordre du jour

- Présentation et proposition d'adoption de nouveaux statuts et pacte d'actionnaires de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES suite à l'évolution de sa gouvernance et de la future entrée au capital de nouveaux actionnaires ;
- Convocation à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- Autorisation de prise de participation de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES à hauteur de 400.000 euros au sein de la SAS FONCIERE DES PYRENEES, société à constituer ;
- Questions diverses.

Présentation et proposition d'adoption de nouveaux statuts et pacte d'actionnaires de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES suite à l'évolution de sa gouvernance et de la future entrée au capital de nouveaux actionnaires

CDP – Confidentiel - Mise à jour Décembre 2020

Evolutions des statuts

- Rappel des étapes réalisées :
 - Modification des statuts validée en Assemblée Générale du 28 février 2020
 - Lettre d'accord signée par tous les actionnaires
 - Signature du pacte et adoption des statuts le 30 octobre 2020 au plus tard
 - Présentation aux assemblées délibérantes des collectivités le 20 octobre au plus tard
 - Renégociation de bonne foi du Pacte et des statuts avant le 25 août 2020
 - Réunion entre actionnaires publics le 26 octobre 2020 pour recueillir les exigences afin de faire évoluer les statuts
 - Rappel de l'obligation de faire évoluer la gouvernance pour élargir le périmètre de la SAEM CDP à de nouveaux entrants
 - Le scénario d'augmentation de capital des nouveaux entrants a été présenté et respectera les pré-requis suivants:
 - Majorité absolue Région Occitanie + CDC conservée (50,13%)
 - Région Nouvelle Aquitaine et CD 64 globalement à 15,25%
 - Respect de la détention indirecte d'acteurs publics <50% dans la SAS CDPP (49,16%)
 - Maintien des parts détenues par les actionnaires historiques
 - Le scénario de gouvernance « organisation en collèges par zone géographique » retenu

Evolutions des statuts

- La gouvernance
 - Les régions, les départements et la CDC disposent d'un siège au CA
 - Lorsqu'un collège ou une assemblée spéciale dispose d'un nombre de sièges inférieur au nombre de membres, les membres non représentés obtiennent un poste de censeur (participation à tous les organes avec intervention consignée et sans droit de vote). Ces représentations pourront être reconsidérées tous les 3 ans.
- Le Droit de véto est élargi à tout actionnaire représentant, seul ou groupé, 25 % du capital (exemples : actionnaires historiques, Région Occitanie, CDC, groupe 65 + 09...)

	Par Zone géographique		
	% détenu	Nbre de sièges actuel	Nbre de sièges cible
Région Occitanie	25%	2	2
Région Nouvelle Aquitaine	9%		1
CDC	25%	2	2
Groupe 64	7%	1	1
Groupe 65	22%	3	4
<i>CD 65</i>			1
<i>SPL Peyragudes SEM Piau</i>			1
<i>SIVU Tourmalet Syndicat du Pic SICLA Mairie Cauterets</i>			2
Groupe 09	3%		1
Groupe 66	3%		1
Privés	7%	1	1
<i>PG Invest SAFIDI Caisse d'épargne</i>			
Autre			1
TOTAL	100%	9	14

Convocation d'une Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

CDP – Confidentiel - Mise à jour Décembre 2020

**Autorisation de prise de participation
de la SAEM COMPAGNIE DES
PYRENEES à hauteur de 400.000 euros
au sein de la SAS FONCIERE DES
PYRENEES, société à constituer**

Questions diverses

CDP – Confidentiel - Mise à jour Décembre 2020